

En France comme à l'étranger, les volontariats - ou services volontaires - mobilisent pour des durées de **2 à 12 mois**, sur des **projets individuels** ou dans des **groupes de volontaires**, des personnes, jeunes et moins jeunes, qui ont choisi de consacrer un temps de leur vie à un engagement, à un projet d'intérêt général porté par un collectif. Ces projets peuvent être dans des domaines très variés (culture, social, environnement, animation, citoyenneté...). S'inscrivant dans une démarche d'éducation populaire, le volontariat n'est pas seulement une activité, une occupation, c'est un **engagement réciproque** qui a un objet spécifique : vivre et faire vivre une citoyenneté ouverte, active, et développer des solidarités « à visage humain ».

Reposant sur la motivation, ces engagements ne sont pas réservés à des personnes diplômées ou déjà expérimentées, et doivent être clairement distingués, par la personne volontaire comme par la structure qui l'accueille, des dispositifs visant l'insertion professionnelle (stage, emploi aidé, programme d'insertion).

Aujourd'hui, des statuts de volontaire sont reconnus en France, et des programmes européens et nationaux soutiennent l'engagement des jeunes. Service Civique français, projets de volontariat du Corps Européen de Solidarité (remplaçant le SVE), ces programmes ont chacun leurs règles et modalités, mais, comme tout volontariat, ils reposent sur des **valeurs d'engagement et de citoyenneté**. Ils se réalisent au sein d'une association ou d'une structure à but non-lucratif, dans des domaines variés mais toujours au **bénéfice d'un collectif, dans l'intérêt général**.

Volontariats dans le cadre de partenariats internationaux (PI)

Les échanges de volontaires à moyen ou long terme sont traditionnels dans nos réseaux internationaux. N'étant pas encadrés par des programmes nationaux ou européens, ces volontariats sont plus souples (critères d'âge, durée, dates de départ...) mais leur financement repose sur le volontaire. Ces Volontariats à Moyen ou Long Terme sont identifiés dans les réseaux internationaux sous les sigles « VMT » et « VLT » (MTV et LTV en anglais).

A partir de 18 ans – A l'étranger – De 1 à 12 mois

Corps Européen de Solidarité (CES), projets de volontariat (remplace depuis 2019 le SVE)

Le Corps Européen de Solidarité soutient principalement des projets de volontariat (mais aussi des stages, des emplois et des projets de solidarité). Volontariats individuels ou équipes de volontaires (10 à 40 jeunes d'au moins 2 pays), ces projets peuvent commencer tout au long de l'année, mais restent soumis aux délais d'acceptation des dossiers. Les projets de courte durée doivent faciliter la participation de jeunes « moins favorisés », dans des volontariats en France avec d'autres jeunes européens, ou dans un autre pays. Comme les projets SVE, ces dossiers sont gérés par l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sports.

De 18 à 30 ans – Principalement dans un autre pays européen
Volontariat individuel : 2 à 12 mois – Court terme : 2 semaines à 2 mois

Service Civique (SC)

Créé en 2010 comme nouveaux volontariats du service national, le service civique est surtout développé comme politique publique pour la jeunesse et l'engagement. Ouvert à tous*, sans condition de diplôme ou d'expérience préalable, le service civique offre un cadre légal, avec un statut spécifique (indemnités, couverture sociale...).

- L'**engagement de Service Civique (ESC)**, mobilise chaque année des fonds publics importants, et des milliers de jeunes (140.000 jeunes en 2019, moyens supplémentaires suite à la crise sanitaire COVID-19 : objectif 225.000 jeunes en 2021).
- Le **Volontariat Franco-Allemand**, soutenu par l'OFAJ (Office franco-allemand pour la Jeunesse) est une forme particulière d'engagement de Service Civique de 10 ou 12 mois, en Allemagne pour les volontaires de France.

De 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) – En France et à l'étranger – De 6 à 12 mois

- Le **volontariat associatif / volontariat de service civique** est prévu pour les personnes de plus de 25 ans, sans âge limite supérieur. Les indemnités et cotisations sociales sont à la charge de l'association, ce qui explique que cette forme de volontariat est peu développée.

* Français et pays de l'Union européenne, étrangers résidant en France (selon titre de séjour) ou venant en France dans le cadre de la réciprocité.

Partenariats Internationaux



Ces volontariats n'étant pas soutenus par des programmes européens ou nationaux, tous les frais sont à la charge du volontaire (inscription auprès de l'association française, passeport, visa, stage avant départ si nécessaire, voyage, assurances...). Le volontaire est logé, mais il doit souvent contribuer à ses frais de séjour (200 à 300 € par mois). Dans certains pays il est logé et reçoit un peu d'argent de poche.

Pour vous aider à financer votre volontariat des aides sont possibles (régions, villes, dispositifs publics...) Demandez conseil aux associations !



CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Le volontaire est logé et nourri pendant son volontariat. Il reçoit chaque mois de l'argent de poche (selon les pays d'accueil, entre 90 et 180 € par mois). Son voyage est en grande partie pris en charge, il bénéficie d'une assurance globale (soins médicaux, assistance...). Aucune cotisation sociale n'étant versée en France, la participation au CES n'ouvre pas de droits sociaux français (sécurité sociale, retraite...).

Plus de 50 pays concernés ! N'hésitez pas à vous intéresser à des pays et des projets variés, et préparez votre volontariat plusieurs mois à l'avance !

Engagement de Service Civique



SERVICE CIVIQUE

Le volontaire reçoit de l'Etat une indemnité d'environ 470 € par mois. La structure qui l'accueille lui apporte un complément d'un peu plus de 100 €, en nature ou en espèce. Cela doit aider le volontaire à couvrir ses frais de transport, d'hébergement, de repas... Le contrat de service civique ouvre des droits spécifiques : le volontaire est assuré (régime général de la sécurité sociale) et son temps de service civique est validé pour la retraite.

Grande variété de projets et de structures ! L'occasion de s'engager dans des domaines que vous ne connaissez pas, de découvrir un nouvel environnement, et de s'ouvrir de nouveaux horizons.



Vous trouverez beaucoup de propositions de volontariats, de « missions humanitaires » sur internet. Privilégiez les structures que vous pouvez aller rencontrer, qui organisent des temps de préparation, des rencontres, un suivi... et qui vous proposeront de poursuivre avec d'autres projets, d'autres engagements...

Concordia

64 rue Pouchet – 75017 Paris
01 45 23 00 23
Service Civique service.civique@concordia.fr
VMLT / SVE vt@concordia.fr



Études et Chantiers

9 rue sous les Augustins
63000 Clermont Ferrand
Service Civique engagementcivique@gmail.com
VMLT / SVE workcamps@etudesetchantiers.org



Service Civil International

75 rue du Chevalier Français- 59800 Lille
03 20 55 22 58
sci@sci-france.org



Solidarités Jeunesses

10 rue du 8 mai 1945 – 75010 Paris
01 55 26 88 77
secretariat@solidaritesjeunesses.org



Compagnons Bâisseurs

22, rue de la Donelière - 35000 Rennes
02 99 02 60 90
cbvolontariat@compagnonsbâisseurs.org



Jeunesse et Reconstruction

10 rue de Trévis - 75009 Paris
01 47 70 15 88
info@volontariat.org



Club du Vieux Manoir

Ancienne Abbaye du Moncel - 60700 Pontpoint
03 44 72 33 98
contact@clubduvieuxmanoir.fr



Fédération Unie des Auberges de Jeunesse

27, rue Pajol - 75018 PARIS
01 44 89 87 46
service.civique@fuaj.org



Union REMPART

1 rue des Guillemites – 75004 PARIS
01 42 71 96 55
contact@rempart.com



D'autres formes de volontariat à l'étranger existent, mises en œuvre par d'autres réseaux :

France Volontaires : www.france-volontaires.org . Plateforme française des volontariats internationaux d'échange et de solidarité : informations sur différentes formes d'engagements à l'international (pour les jeunes, les personnes dans la vie active, les retraités - actions bénévoles de courte durée, volontariats longs...).

Clong Volontariat www.clong-volontariat.org . Collectif d'associations créé autour du Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), engagement hors Espace économique européen, dans les domaines du développement et de l'action humanitaire. Le VSI s'adresse à des personnes majeures, plutôt qualifiées et ayant déjà une expérience professionnelle. 29 associations sont agréées par le Ministère des Affaires Etrangères pour envoyer des volontaires dans ce cadre (2000 volontaires sur le terrain, généralement pour 1 ou 2 ans - âge moyen 32 ans).

Réseau d'acteurs du travail volontaire

11, rue de Clichy - 75009 PARIS
Tél. : 01.48.74.79.20 informations@cotravaux.org



#Cotravaux

[Chantiers Internationaux de Bénévoles](#)